RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01089
Numéro SIREN : 347 706 095
Nom ou dénomination : ABER

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2019 sous le numéro de dépôt 4943

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°4943 en date du 30/04/2019

4943

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34770609500044 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092018 Net 3	N-1 clos le 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 552	AG 73 361	191	1 853
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 890	966	269
	Autres immobilisations corporelles	AT	391 043	AU 255 499	135 544	139 559
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 861 094	CV	8 861 094	7 561 094
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		400
	TOTAL (II)	BJ	9 327 965	BK 330 169	8 997 796	7 703 175
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	3 857	BM	3 857	2 965
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	545 973	BY	545 973	614 134
	Autres créances (3)	BZ	1 383 884	CA	1 383 884	1 439 737
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	9 397 477	CG	9 397 477	8 431 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 134	CI	8 134	11 380
	TOTAL (III)	CJ	11 339 326	CK	11 339 326	10 499 411
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	20 667 291	IA 330 169	20 337 121	18 202 586

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

DÉPOT DU 30 AVR. 2019 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Dossier N° 000000 en Euros.

DÉCLARATION Informatique

DGFiP N° 2051 2018

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 245 616	13 621 229
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 504 005	2 096 579
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	18 629 622	16 597 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 373	16 373
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 373	16 373
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 191 778	1 111 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	155 974	65 852
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 374	411 451
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 691 126	1 588 404
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 337 121	18 202 586

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 691 126	1 588 404
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIAGRAPH Informatique

Dossier N° 000000 en Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	3 047 276	FH	FI	3 047 276	2 511 233
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 047 276	FK	FL	3 047 276	2 511 233
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	335 117	327 280
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 382 393	2 838 513
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 243	1 398
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(892)	1 568
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 347 811	807 358
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	57 557	56 958
	Salaires et traitements*				FY	823 521	791 568
	Charges sociales (10)				FZ	332 860	310 388
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	38 708	46 064
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	20 499	15 873
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 621 307	2 031 176
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	761 086	807 338
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 918 769	1 468 128
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	143 005	145 717
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2 061 775	1 613 846
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	18 372	18 404
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	18 372	18 404
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 043 403	1 595 442
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 804 489	2 402 780

Dossier N° 000000 en Euros

(AVERTISSEMENT) Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 583	1 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 583	1 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 322	546
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 400
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 322	1 946
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	262	(546)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	300 745	305 655
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 445 751	4 453 759
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 941 745	2 357 180
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 504 005	2 096 579
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 158	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	335 117	327 280
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATION		1 583
PENALITES AMANDES	163	
EXERCICES ANTERIEURS	1 158	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
ANNULATION CHEQUE 2012	1 000	
REGULARISATIONS DIVERSES	158	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CEGID/BATTIN Informatique

Dossier N° 000000 en Euros

Formalité obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	73 552	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	419	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	699	KT		KU	1 157
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	183 569	KW		KX	8 071
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	99 409	KZ		LA	24 500
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	84 769	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE	1 220	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	370 085	LO		LP	33 729
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	7 561 094	8V	.	8W	1 300 000
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	400	1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	7 561 494	LR		LS	1 300 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	8 005 131	ØH		ØJ	1 333 729

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	73 552	IX	73 552
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	419	MI	419
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 856	ML	1 856
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	191 641	MO	191 641
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	9 475	MQ	114 434	MR	114 434
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et infonnatique, mobilier		IW		MS	1 020	MT	83 749	MU	83 749
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV	.	MW	1 220	MX	1 220
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III	IY		NG	10 495	NH	393 319	NI	393 319
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	8 861 094	ØZ	8 861 094
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	400	2F		2G	
			TOTAL IV	I3		NJ	400	NK	8 861 094	2H	8 861 094
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	10 895	ØL	9 327 965	ØM	9 327 965

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant [X] *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

©IMPRIMERIES Informatiques

Dossier N° 000000 en Euros

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	71 699	PF	1 662	PG		PH	73 361
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	419	PW		PX		PY	419
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	430	QA	460	QB		QC	890
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	63 081	QE	23 109	QF		QG	86 190
	Matériel de transport	QH	96 647	QI	6 521	QJ	9 475	QK	93 692
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	69 679	QM	6 956	QN	1 020	QO	75 616
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	230 257	QV	37 046	QW	10 495	QX	256 808
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	301 956	ØP	38 708	ØQ	10 495	ØR	330 169

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 000000 en Euros

© DGFiP/INPI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	16 373	5W		5X		5Y	16 373	
	TOTAL II	5Z	16 373	TV		TW		TX	16 373	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		7C	16 373	UB		UC		UD	16 373	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

COGILOGRAPHIE Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
PROVISION LITIGE URSSAF	16 373			16 373

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	545 973		545 973		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	79 226		79 226		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 250		15 250		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 773		2 773		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 264 467		1 264 467		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 168		22 168		
	Charges constatées d'avance	VS	8 134		8 134		
	TOTAUX	VT	1 937 991	VU	1 937 991	VV	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	542	542		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	155 974	155 974		
Personnel et comptes rattachés		8C	80 821	80 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	89 637	89 637		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	143 063	143 063		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	29 852	29 852		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 191 236	1 191 236		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 691 126	VZ 1 691 126		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

(1) (2) DGFiP Informatique

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie,
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 2 504 005 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 2 504 005 euros

A titre de dividendes pour ..... 472 192 euros
Soit 16,00 euros par action

Le solde, soit la somme de ..... 2 031 813 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 17 277 429 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er avril 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 472 128 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 64 euros.

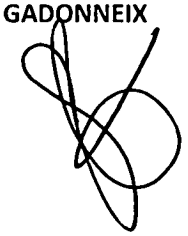
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2017	472.192€	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2016	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2015	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mars 2019
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Sophie GADONNEIX



Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

S.A.S. ABER

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le tableau sur les délais de paiement prévu à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'a pu être établi, le système d'information en présence dans la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de són rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 1er mars 2019

Société GORIOUX FARO ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes
Représentée par C. FARO

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par [illegible]ENIEL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34770609500044 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092018 Net 3	N-1 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 552	AG 73 361	191	1 853
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 890	966	269
	Autres immobilisations corporelles	AT	391 043	AU 255 499	135 544	139 559
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 861 094	CV	8 861 094	7 561 094
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		400
	TOTAL (II)	BJ	9 327 965	BK 330 169	8 997 796	7 703 175
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	3 857	BM	3 857	2 965
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	545 973	BY	545 973	614 134
	Autres créances (3)	BZ	1 383 884	CA	1 383 884	1 439 737
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	9 397 477	CG	9 397 477	8 431 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 134	CI	8 134	11 380
	TOTAL (III)	CJ	11 339 326	CK	11 339 326	10 499 411
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	20 667 291	IA 330 169	20 337 121	18 202 586

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Dont le montant figurait déjà dans la poste n° 2033

Dossier N° 000000 en Euros.

QUADRATUS Informatique

DGFiP N° 2051 2018

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 245 616	13 621 229
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 504 005	2 096 579
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	18 629 622	16 597 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 373	16 373
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 373	16 373
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 191 778	1 111 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	155 974	65 852
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 374	411 451
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 691 126	1 588 404
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 337 121	18 202 586

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 691 126	1 588 404
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 047 276	FH		FI	3 047 276	2 511 233
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 047 276	FK		FL	3 047 276	2 511 233
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	335 117	327 280
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 382 393	2 838 513
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 243	1 398
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(892)	1 568
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 347 811	807 358
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 557	56 958
	Salaires et traitements*					FY	823 521	791 568
	Charges sociales (10)					FZ	332 860	310 388
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	38 708	46 064
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	20 499	15 873
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 621 307	2 031 176
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	761 086	807 338
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 918 769	1 468 128
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	143 005	145 717
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 061 775	1 613 846
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 372	18 404
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 372	18 404
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 043 403	1 595 442
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 804 489	2 402 780

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 583	1 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 583	1 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 322	546
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 400
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 322	1 946
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	262	(546)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	300 745	305 655
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 445 751	4 453 759
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 941 745	2 357 180
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 504 005	2 096 579
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 158	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	335 117	327 280
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATION		1 583
PENALITES AMANDES	163	
EXERCICES ANTERIEURS	1 158	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
ANNULATION CHEQUE 2012	1 000	
REGULARISATIONS DIVERSES	158	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000000 en Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations agencements constructions	5 ans

Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et de formation	3 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence, que le coût d'acquisition des titres devient supérieur à la quote-part de situation nette de la société, une provision est constatée pour le montant de cette différence si celui-ci est significatif.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

C – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

D - NOTES SUR LE BILAN

- **BILAN ACTIF**

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2017	Acquisitions	Diminutions	30/09/2018
Immobilisations incorporelles	73			73
Agencements des constructions	0			0
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1	1		2
Installations générales agencements divers	184	8		192
Matériel de transport	99	25	9	114
Matériel de bureau et mobilier	85		1	84
Emballages récupérables et divers	1			1
Total	**443**	**34**	**10**	**465**

2. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2017	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Titres de participation	7 561	1 300		8 861
Total	**7 561**	**1 300**	**0**	**8 861**

3. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2017	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Immobilisations incorporelles	71	2		73
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1			1
Installations générales agencements divers	63	23		86
Matériel de transport	96	6	9	93
Matériel de bureau et mobilier	70	7	1	76
Total	**302**	**38**	**10**	**330**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2017	Dotations	Reprises	30/09/2018
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				
Autres provisions	16			16
Total provisions pour charges	16	0	0	16
Sur stocks et en cours				
Clients				
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total	**16**	**0**	**0**	**16**
- exploitation				
- financier				
- exceptionnel				

4. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	546	546	
Etat créances fiscales	97	97	
Groupes et Associés	1 264	1 264	
Débiteurs divers	22	22	
Charges constatées d'avances	8	8	
Total	**1 938**	**1 938**	**0**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	8
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**8**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
CICE 2018	27
Total	**27**

4. CICE

Le montant du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises) acquis au titre de l'exercice s'élève à 37 K€. Il a été comptabilisé en soustraction de l'impôt sur les sociétés (compte 699100).

Le produit à recevoir a été constaté au même rythme que les versements des rémunérations éligibles (du 01 janvier au 30 septembre 2018) pour un montant de 27 K€.

La créance d'impôt du CICE au titre de l'année 2017 a été imputée en diminution de l'impôt dû, et dans le cas d'un solde résiduel, a fait l'objet d'une demande de remboursement, ou d'une imputation sur les versements ultérieurs d'acomptes d'impôt sur les sociétés.

Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- D'investissement
- De formation

- De recrutement
- De couverture des besoins en fonds de roulement

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 800 000 euros, est composé de 29 512 actions de nominal 27,11€.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	16 598
Variation du capital	
Résultat de l'exercice	2 504
Distribution de dividendes	-472
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	18 630
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**2 032**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	156	156		
Personnel et comptes rattachés	81	81		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90	90		
Dettes fiscales	172	172		
Groupe et associés	1 191	1 191		
Autres dettes				
Total	**1 691**	**1 691**	**0**	**0**

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	13
Formation continue	9
Taxe d'apprentissage	4
Taxe sur les véhicules de sociétés	2
Taxe sur les salaires	2
Fournisseurs, factures non parvenues	7
Congés payés	33
Charges sociales et fiscales sur congés payés	14
Primes Conventionnelle	2
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	1
Total	**86**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Production services	3 047
Total	**3 047**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	3 047
Total	**3 047**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations		2
Régularisations diverses	1	
Total	**1**	**2**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Cadres	3
Employés	19
Total	**22**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 13 796 €.

Données en €

Tranche	Effectif	Indemnité à verser + Ch.soc.	Valeur probable	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
De 20 à 24 ans	1	911	227	118	0
De 25 à 29 ans	6	55 945	18 285	10 064	619
De 30 à 34 ans	1	22 980	9 457	5 426	794
De 35 à 39 ans	2	16 005	8 156	5 243	727
De 40 à 44 ans	4	41 938	25 988	18 092	5 277
De 45 à 49 ans	1	2 223	1 620	1 198	0
De 50 à 54 ans	2	11 893	9 919	8 088	2 727
De 55 à 59 ans	3	10 320	9 006	7 759	3 652

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 1,6 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 44 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

3. Liste des filiales et participations

Filiales et Participations de la société (valeur en K€)	VNC des titres détenus	Quote part du capital détenu	Capital	Autres capitaux propres résultat inclus	Nombre actions	Chiffre d'affaires Hors taxes
SAS BRET NET	1 034	99,96%	1 000	9 674	61 500	21 293
SARL TOP SERVICES	27	99,96%	120	1 832	7 500	1 933
SAS IRIS	40	100,00%	40	880	400	351
SARL ABER PROPRETE SAPHIR	2 249	99,87%	247	5 250	2 467	16 423
SARL ABER ATLANTIQUE	104	86,67%	120	-323	1 200	1 170
SAS ABER AZUR	3 659	100,00%	1 120	4 919	112 000	17 755
SAS ABER PROPRETE HORIZON	449	100,00%	40	882	500	1 974
SAS NEOVA *	1300	100,00%	37	258	3700	6 064

(*) données au 31/12/2017

4. Société établissant des comptes consolidés

La société ABER S.A.S est la société consolidante du groupe ABER.
Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- S.A.R.L. ABER ATLANTIQUE
- S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR
- S.A.R.L. TOP SERVICES
- S.A.S. ABER PROPRETE AZUR
- S.A.S. BRET NET
- S.A.S. IRIS
- SAS ABER PROPRETE HORIZON